



ICAO

TRAINAIR
PLUS

FULL MEMBER

Réf : 119 RSPRA-REC

NOMBRE DE STAGIAIRES :

8 par session

DURÉE DE LA FORMATION :

2 jours (17 heures)

PUBLIC VISE - PRÉ-REQUIS :

Toute personne :

- Assurant les fonctions de Référent en Prévention du Risque Animalier conformément à la réglementation européenne en vigueur
- Souhaitant maintenir ses acquis professionnels et assurer son maintien à l'évolution technique

INDICE DE SATISFACTION : NS

- Nouveauté 2022

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Décret n° 2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Règlement (UE) n° 139/2014 de la commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aérodromes
- Manuel des Services d'aéroport, 3^e partie, Prévention et atténuation du risque faunique, Doc 9137P3

CALENDRIER :

- Consultable sur www.c2fpa.fr

CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (pédagogie, transport, hébergement, restauration...). Contactez-nous.



FORMATION CONTINUE REFERENT EN PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maintenir et développer les compétences des participants dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de prévention du risque animalier ;
- Développer la connaissance de la biodiversité et de son intégration dans l'aéroport ;
- Connaître les méthodes d'évaluation de la biodiversité et ses indicateurs.

PROGRAMME

- Réglementation ;
- Principales espèces impliquées dans les collisions ;
- Procédures de collecte, d'identification, de transmission et d'analyse des comptes rendus d'impacts d'animaux ;
- Utilisation du Programme d'Information Collisions Animalières (PICA) ;
- Programme de prévention du risque animalier ;
- Méthodologie d'évaluation du risque animalier STAC ;
- Calcul du niveau de risque animalier ;
- Biodiversité :
 - Réglementation
 - Biodiversité et sécurité aérienne
 - Indicateurs
 - Évaluation et suivi
 - La biodiversité sur un aéroport

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Travaux dirigés et travaux pratiques ;
- Sorties terrain ;
- Tests de positionnement ;
- Evaluation en continu, bilan individuel en fin de formation.

Z.I. de la Malterie

36130 COINGS – France

Tél. : +33 (0)2 54 35 53 50

Télécopie : +33 (0)2 54 22 30 75

Email : contact@c2fpa.fr

Site internet : www.c2fpa.fr

© C2FPA – tous droits réservés

